



Madame MICHON Maryse ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

#### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT – 1<sup>er</sup> tour :**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme MICHON Maryse, la Présidente, à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Mme MICHON Maryse, la Présidente, demande aux candidats à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence de se faire connaître.

Madame BERNARD Françoise déléguée de Coulommès propose sa candidature à ce poste. Ainsi que Monsieur DUMONT Philippe délégué de Sancy-lès-Meaux.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins.....	09
- bulletins blancs /nuls .....	00
- Suffrages exprimés.....	09
- Majorité absolue.....	05

Ont obtenus : Mme BERNARD Françoise..... 6 voix  
M. DUMONT Philippe..... 3 voix

Madame BERNARD Françoise ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée

#### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT – 1<sup>er</sup> tour :**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme MICHON Maryse, la Présidente, à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Mme MICHON Maryse, la Présidente, demande aux candidats à la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence de se faire connaître.

Monsieur DUMONT Philippe délégué de Sancy-lès-Meaux propose sa candidature à ce poste. Ainsi que Madame RUIZ Adeline déléguée de Sancy-lès-Meaux.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins.....	09
- bulletins blancs /nuls .....	02
- Suffrages exprimés.....	07
- Majorité absolue.....	05

Ont obtenus : M. DUMONT Philippe..... 5 voix  
Mme RUIZ Adeline..... 2 voix

Monsieur DUMONT Philippe ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### **ELECTION D'UN SECRETAIRE – 1<sup>er</sup> Tour**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme MICHON Maryse, la Présidente, à l'élection d'un secrétaire.

Mme MICHON Maryse, la Présidente, demande aux candidats au poste de secrétaire de se faire connaître.

Madame MICHON Aurore déléguée de Vaucourtois propose sa candidature à ce poste. Ainsi que Madame SUINOT Catherine déléguée de Coulommès.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 09
- bulletins blancs /nuls ..... 03
- Suffrages exprimés..... 06
- Majorité absolue..... 05

Ont obtenus : Mme MICHON Aurore..... 2 voix  
Mme SUINOT Catherine..... 4 voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour.

### **ELECTION D'UN SECRETAIRE – 2ème Tour**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme MICHON Maryse, la Présidente, à l'élection d'un secrétaire.

Mme MICHON Maryse, la Présidente, demande aux candidats au poste de secrétaire de se faire connaître.

Madame SUINOT Catherine déléguée de Coulommès propose sa candidature à ce poste.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 09
- bulletins blancs /nuls ..... 01
- Suffrages exprimés..... 08
- Majorité absolue..... 05

A obtenus : Mme SUINOT Catherine..... 8 voix

Madame SUINOT Catherine ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée Secrétaire et a été immédiatement installée.

### **2 - INDEMNITÉ DE FONCTION DE LA PRÉSIDENTE ET DES VICE PRÉSIDENTS :**

VU les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le syndicat se situe dans la strate de population 1000 à 3499 habitants,

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité brute mensuelle de la Présidente et des vice-présidents comme suit :

- La Présidente : 12,20 % de l'indice brut 1027
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-président : 4,65 % de l'indice brut 1027

A compter du 14 avril 2026.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget syndical.

<b>TABLEAU INDEMNITES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT</b>		
	<b>% de l'indice IB 1027</b>	<b>MONTANT BRUT (en euro)</b>
PRESIDENT(E)	12,2	501,48 €
1er VICE-PRESIDENT(E)	4,65	191,14 €
2ème VICE-PRESIDENT(E)	4,65	191,14 €

L'assemblée vote favorable à l'unanimité des membres présents.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
COULOMMES, SANCY LES MEAUX,  
VAUCOURTOIS

Présidente,  
Mme MICHON

